



Tout savoir sur l'ACS

... L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé

Comprendre le dispositif ACS

Vous voulez savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Vous voulez savoir comment souscrire ?

Suis-je concerné(e) ?

Oui si mes revenus mensuels sont compris :

Foyer d'une
personne



Métropole
Entre **735 € et 991 €** par mois

DOM
Entre **818 € et 1103 €** par mois

Foyer de deux
personnes



Métropole
Entre **1102 € et 1487 €** par mois

DOM
Entre **1227 € et 1655 €** par mois

Foyer de trois
personnes



Métropole
Entre **1323 € et 1784 €** par mois

DOM
Entre **1472 € et 1986 €** par mois

Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU Complémentaire

Où faire ma demande ?



Le formulaire de demande ACS est téléchargeable
ou disponible auprès de votre

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

- Compléter le formulaire de demande
- Joindre toutes les pièces justificatives demandées
- Adresser l'ensemble de votre dossier à la CPAM

Où souscrire, où obtenir des renseignements ?



Mon régime obligatoire m'a accordé une aide.

Des questions ? Contactez-nous :

@ **info-acs@laram.fr**

☎ **03 28 03 64 55**

Nos experts vous accompagneront dans vos démarches